

Pour un environnement  
favorable à la santé  
en Occitanie



# L'appel à projets 2024-2026 du Plan régional santé-environnement 4

*Le webinaire va bientôt débuter.  
Jeudi 8 février 2024.*



**DREAL Occitanie**  
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
**DRAAF Occitanie**  
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT



# Vos interlocuteurs pour ce webinar

- Jérôme DUBREIL, ARS Occitanie
- Christelle DELMON, DREAL Occitanie
- Martine CHEYLAN, ADEME Occitanie
- Claire DERAM, DRAAF Occitanie
- Capucine BONDUEL & Rachel LACAZE, GRAINE Occitanie
- Carole ALARCON et Séverine BLANCHIS, Promotion Santé Occitanie (ex Ireps)



# Les modalités de participation

→ Interaction réduite...



MAIS

→ Posez vos questions via l'interface Q et R

→ Mettez des 👍 pour signaler votre accord avec des questions déjà posées

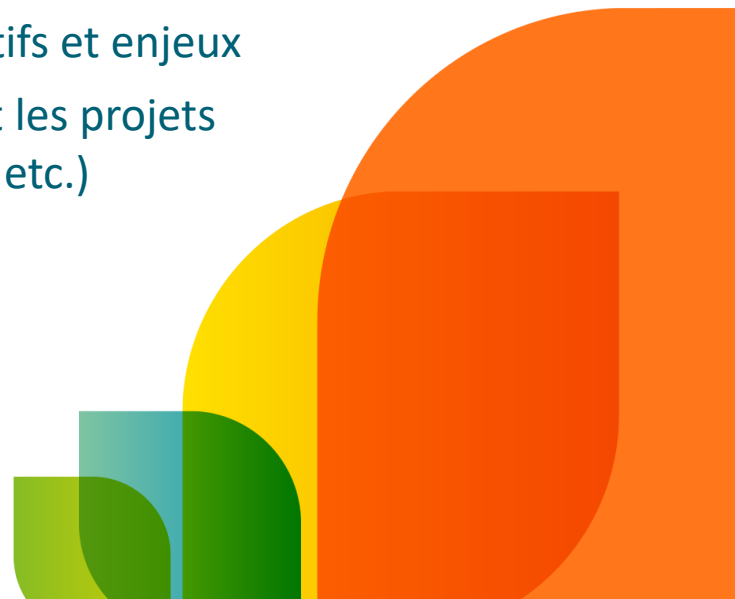
→ Commentez les questions si vous le souhaitez



# Le webinaire de cadrage de l'AAP 2024-2026 du PRSE 4

## Déroulé du webinaire :

- La dynamique d'appel à projet du PRSE 4 : ses objectifs et enjeux
- L'appel à projet 2024-2026 : les attendus concernant les projets (publics, thématiques, critères de sélection, budget, etc.)
- Le cadre administratif des réponses (dépôt d'un dossier, pièces à fournir, calendrier, etc.)
- La démarche d'accompagnement
- Questions/réponses.



# Le 4<sup>ème</sup> plan régional santé-environnement Occitanie

## Axe 1

Informar, former et éduquer à la santé environnement

## Axe 2

Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé

## Axe 3

Prévenir et limiter les risques sanitaires liés aux milieux extérieurs, dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité

## Axe 4

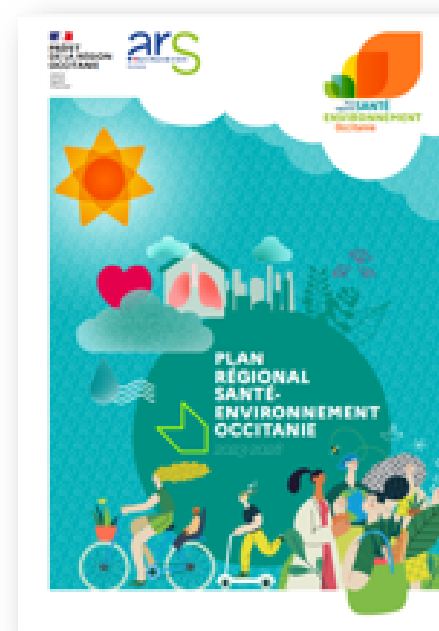
Prévenir et limiter les risques sanitaires liés aux milieux intérieurs

Une seule santé

Le changement climatique

La lutte contre les inégalités sociales et environnementales de santé

La territorialisation des actions et la participation citoyenne



# La dynamique des appels à projets du PRSE

La mise en œuvre d'**initiatives locales par les acteurs du territoire** = clés pour une sensibilisation à la santé-environnement du plus grand nombre amenant à un changement de comportement.

Ainsi, la dynamique mise en place depuis 2018 se poursuit avec ce **nouvel appel à projets** lancé suite à la signature du PRSE 4 fin décembre 2023.

- 108 projets financés (dont 17 à l'échelle régionale)
- montant global de 1 859 000€
- co-financements ARS – DREAL – DRAAF - ADEME

Campagne AAP	Nb de projets retenus (/Nb de projets présentés)	Montant total des subventions allouées
2018	30 (/98)	375 000 €
2019	29 (/74)	480 000 €
2020	18 (/58)	120 000 €
2021 / 2022	31 (/78)	884 000 €
<b>Total</b>	<b>108</b>	<b>1 859 000 €</b>

Projets lauréats des AAP du PRSE 3 Occitanie




...et 17 projets à l'échelle de la région



# Présentation de l'appel à projets 2024-2026 du PRSE 4

Cet appel à projets concerne le **financement d'actions de prévention ou de promotion en santé environnementale s'inscrivant dans les priorités du PRSE 4**.



## Les objectifs (1/2)

**Les projets sélectionnés doivent s'inscrire dans une démarche de promotion d'un environnement favorable à la santé, et dans les axes stratégiques suivants du PRSE 4 :**

- Axe 1 - Informer, former et éduquer à la santé environnement
- Axe 2 - Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé
- Axe 3 - Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les milieux extérieurs, dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité
- Axe 4 - Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les espaces clos

**Pour être retenus, les projets et les initiatives proposés doivent s'inscrire dans, au moins, l'une des mesures du PRSE 4 Occitanie.**



## Les objectifs (2/2)

**Les projets devront s'attacher à prendre en compte au maximum les 4 enjeux transversaux du plan.**

- une seule santé
- résilience au changement climatique
- territorialisation /participation citoyenne
- lutte contre les inégalités sociales et environnementales de santé

## Les orientations thématiques

L'ARS et la DREAL porteront une attention particulière sur **les projets innovants et pilotes en matière d'urbanisme favorable à la santé**, et notamment la mise en place d'Évaluation d'Impact en Santé (EIS).

La DRAAF et l'ADEME s'associent à l'ARS et la DREAL afin de soutenir des projets relatifs :

- à la **santé et à l'environnement au travers de l'alimentation**,
- **l'amélioration de la qualité de l'air extérieur, en priorité via des actions d'urbanisme**, dans les zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA : Toulouse, Montpellier et Nîmes), ou dans un territoire présentant des dépassements des seuils réglementaires en polluants (Perpignan)

## Projets relatifs à l'urbanisme favorable à la santé (UFS)

**Quels porteurs ?** Collectivités territoriales (communes, Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI),...), agences d'urbanisme, organisations professionnelles, ...

**Objectif :** accompagner les CT dans l'intégration d'une dimension santé dans les projets, programmes ou plans, afin de définir des recommandations et orientations intégrant au mieux les enjeux de santé et de préservation de l'environnement

**Exemples de projets :** accompagnement méthodologique des collectivités territoriales dans la mise en œuvre d'une démarche UFS par la réalisation d'une **évaluation d'impact sur la santé (EIS)** dans le cadre de l'écriture d'un document de planification ou d'un projet opérationnel

**Appui possible à solliciter :** AUAT, CEREMA, bureaux d'études, ...

## Projets relatifs à la promotion de la santé et de l'environnement au travers de l'alimentation

Ces projets devront s'intégrer dans l'axe 1 du PRSE 4 Occitanie. Sont attendus :

- des projets **d'envergure ayant un caractère reproductible, démultipliable ou touchant un grand nombre de personnes**
- des projets portant sur des **actions de formation, communication et sensibilisation** autour des impacts de l'alimentation sur la santé et l'environnement, en particulier en direction des jeunes publics
- des formations de formateurs pour apprendre à aborder les QSV auprès des jeunes, en lien avec l'alimentation
- **l'élaboration d'outils pédagogiques** sur les impacts de l'alimentation sur la santé et l'environnement
- des **actions d'accompagnement de démarches alimentaires de territoires** prenant en compte les dimensions environnementales et sanitaires de l'alimentation

**Ces projets doivent avoir une forte connotation en santé environnement.  
Ils pourront porter sur l'appropriation par les citoyens des enjeux liés à une alimentation favorable à la santé et à la préservation de l'environnement.**

## Projets relatifs à une meilleure prise en compte de la qualité de l'air dans les actions d'urbanisme

L'ADEME s'associe à cet AAP pour des projets ayant un impact sur la qualité de l'air

**Territoires concernés :** zones couvertes par les PPA de Toulouse, Montpellier et Nîmes, ou la CU de Perpignan présentant des dépassements en NO<sub>2</sub>

**Objectif :** diminuer le nombre de personnes exposées à une qualité de l'air dégradée

**Actions :** expérimentations (diagnostic, étude, modélisation, évaluation ...), sensibilisation et communication, pour un urbanisme et un aménagement du territoire favorables à la santé

1. L'intégration de la qualité de l'air dans les documents de planification
2. Une meilleure prise en compte de la qualité de l'air dans la morphologie urbaine et la construction
3. La sensibilisation et la formation des acteurs de l'urbanisme à la qualité de l'air, et la communication

## Le budget

Cet appel à projets PRSE Occitanie est doté d'un montant prévisionnel de 800 000 € répartis sur deux années (juin 2024-juin 2026), et entre 4 financeurs :

- ARS Occitanie
- DREAL Occitanie
- ADEME Occitanie
- DRAAF Occitanie

## Qui peut répondre ?

L'appel à projets s'adresse à **différents types de porteurs de projet** :

- **Les organismes à but non lucratif** : collectivité, association, mutuelle, établissement scolaire, établissement de santé, établissement public, organisation professionnelle. **Une attention particulière sera portée sur les projets proposés par les collectivités en lien avec les réseaux d'acteurs locaux, dont les associations.**
- **Les acteurs et réseaux d'acteurs d'Occitanie** et/ou des acteurs extérieurs **permettant une valorisation en Occitanie**

## Qui peut répondre ?

### Quelques points à noter :

- Le candidat peut se présenter seul ou en collaboration. Les projets proposés en lien avec les acteurs des territoires seront appréciés.
- Le croisement des regards associant un acteur environnemental à un acteur de santé sera un plus, ainsi que la participation à des dynamiques collectives.
- Les projets mis en œuvre par les collectivités, en partenariat avec des associations ancrées sur leur territoire, par exemple au travers des contrats locaux de santé, des projets alimentaires territoriaux (PAT) ou tout autre dynamique mise en œuvre localement, sont encouragés.



## Les engagements du porteur de projet (1/1)

Les porteurs de projets retenus dans le cadre du présent appel à projets s'engageront à :

- **S'appuyer sur les documents d'information/outils existants au niveau national ou régional** (<https://agir-ese.org/> ou bien <https://territoireenvironnement-sante.fr>)
- **Démarrer le projet avant le 1er septembre 2024 pour une durée de 2 ans** (précision du calendrier plus loin)
- Participer à des **échanges de pratiques et publications** organisés dans le cadre du PRSE4
- **Produire un article ou autre document de valorisation** (exemple : poster, fiche retour d'expérience) **du projet**

## Les engagements du porteur de projet (2/2)

### Suite :

- Mentionner explicitement sur leurs supports de communication : « *Action réalisée dans le cadre du 4<sup>ème</sup> Plan Régional Santé Environnement - PRSE – Occitanie* » avec le logo adapté, ainsi que le soutien financier, selon les consignes données par le(s) financeur(s)
- Respecter le contrat de financement qui peut être proposé par les financeurs en fonction du projet et du montant attribué, fixant notamment les conditions de suivi de l'action
- Produire, à l'issue de la réalisation du projet, un **compte-rendu technique**, un **compte rendu financier**, et un **rapport d'auto-évaluation** sur la base d'indicateurs définis en amont



# Présentation des critères de sélection



## Contenu du dossier

- **L'accord préalable des chefs d'établissement** et de **l'inspection académique** pour toute action en lien avec les établissements scolaires
- Le **budget prévisionnel** de l'action en € TTC sollicité dans le cadre du présent appel à projets, pour chacune des 2 années du projet, dans le respect des règles applicables aux financements publics
- La **part d'autofinancement** du projet et le **montant des financements complémentaires**, ainsi que leur origine
- A noter : Les règles de financement seront définies par le financeur et dépendent du statut du bénéficiaire pour la durée de l'appel à projets de 2 ans

## Demandes irrecevables

- Actions devant être obligatoirement mises en œuvre en **application d'une réglementation**, sauf si le projet propose des plus-values originales à identifier dans la demande
- Projets d'investissement en matière de **recherche fondamentale**
- Projets **strictement isolés**, qui ne s'inscrivent pas dans le temps ou dans un plan d'actions global
- **Fonctionnement récurrent de la structure**, ou qui ne contribuent pas au financement de la réalisation de l'action
- Projets portés par **2 porteurs différents sur un même territoire et un même public**, sans concertation préalable et sans complémentarité des projets
- **Projets redondants** avec ceux déjà financés par ailleurs par chacun des partenaires de cet AAP

## Projets retenus en priorité

- Projets visant à **développer des démarches collectives, partenariales, structurantes et pérennes dans le temps** conduisant à l'autonomisation des acteurs, notamment par le développement des compétences
- Projets ayant un **caractère reproductible**
- Projets **prenant en compte les 4 enjeux transversaux**
- Projets permettant la **mutualisation des opérateurs sur un territoire**, avec notamment le **croisement des regards des acteurs de la santé et de l'environnement**
- Projets ayant un **caractère innovant** pour la thématique, le public ou le territoire concerné
- Projets mettant en évidence un impact sur l'exposition de la population / l'amélioration de la qualité de l'air, pour les projets relatifs à la qualité de l'air extérieur

## Une attention particulière sera portée à :

- Prise en compte des **priorités territoriales, la qualité de l'analyse des besoins**
- **Pertinence** des modalités de l'action et la **faisabilité**
- Existence d'une **démarche d'évaluation**
- Modalités de **communication** pour valoriser le projet et garantir une efficacité et une visibilité du projet
- **Cohérence budgétaire** entre montant demandé, impact attendu et nombre de personnes touchées
- **Livrables du projet et leur duplicabilité** sur un autre thème ou un autre territoire
- **Détail des différents postes de dépenses et recettes**

# Les projets déposés par les écoles et établissements scolaires

Les établissements du second degré doivent porter et fédérer un projet de territoire qui :

- **met en relation plusieurs écoles ou établissements** sur un même territoire géographique
- **dynamise la liaison dans le cadre de parcours éducatifs** identifiés en lien avec le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- est abordé dans un **cadre pluridisciplinaire**
- implique **l'ensemble de la communauté éducative**
- **s'appuie sur des actions en partenariat avec les acteurs agréés du territoire** des écoles/établissements (organismes publics, associations...) susceptibles de les aider dans leur démarche

→ **Le projet doit s'inscrire dans une démarche d'école promotrice de santé**



# Comment répondre ?

## Pièces à fournir :

1. Formulaire de candidature à remplir sur le site [www.demarches-simplifiees.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr)
2. Budget Prévisionnel du Projet (modèle disponible sur le site démarches simplifiées et le site du PRSE Occitanie)
3. Une attestation de demande de subventions (imprimé vierge disponible sur le site démarches simplifiées et le site du PRSE Occitanie)
4. Relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET
5. Éléments complémentaires de présentation du projet (facultatif)

→ Selon le type de structure, d'autres spécificités sont indiquées dans le [cahier des charges](#)

→ Pièces à déposer sur [Démarches Simplifiées](#)

→ Pour vous aider dans cette démarche : consultez la [notice de remplissage](#)

# Calendrier

Phases	Dates
Ouverture de l'AAP	22 janvier 2024
AAP ouvert jusqu'au	22 mars 2024 à minuit
Décision de financement et notifications à partir du	1 <sup>er</sup> juin 2024



# La démarche d'accompagnement

- Un accompagnement des répondants à l'appel à projets 2024-2026 du PRSE 4
- Un accompagnement des lauréats de l'appel à projets 2024-2026 du PRSE 4

# Focus sur l'accompagnement méthodologique des répondants

**Pour bénéficier d'un accompagnement méthodologique dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de votre projet, vous pouvez contacter :**

- Promotion Santé Occitanie : Carole ALARCON - [calarcon@promotion-sante-occitanie.org](mailto:calarcon@promotion-sante-occitanie.org) - 06.70.71.91.57
- GRAINE Occitanie : Capucine BONDUEL - [capucine.bonduel@graine-occitanie.org](mailto:capucine.bonduel@graine-occitanie.org) - 04.28.70.68.08

En fonction des besoins, cet accompagnement peut consister à :  
**clarifier le contexte de votre action, définir les objectifs, structurer votre projet, affiner le déroulé de déploiement de l'action, demander une relecture de votre dossier, etc.**

# Focus sur l'accompagnement des lauréats

## → Un parcours de suivi des projets lauréats

- Accompagnement méthodologique du déploiement du projet
- Découverte et prise en main de ressources, d'outils pédagogiques en ESE
- Organisation d'échanges entre porteurs de projets
- Réalisation d'un bilan à mi-parcours

## → La valorisation des projets lors d'une journée du GRSE

## → Un accompagnement à la valorisation de fiches projets sur [Agir-ese.org](https://agir-ese.org)

## Contacts sur la partie technique et contenus des actions proposées

- **ARS Occitanie** : Jérôme DUBREIL – [jerome.dubreil@ars.sante.fr](mailto:jerome.dubreil@ars.sante.fr)
- **DREAL Occitanie** : Christelle DELMON – [christelle.delmon@developpement-durable.gouv.fr](mailto:christelle.delmon@developpement-durable.gouv.fr)
- **DRAAF Occitanie** : Clémence VIDAL – [clemence.vidal@agriculture.gouv.fr](mailto:clemence.vidal@agriculture.gouv.fr)  
Claire DERAM - [claire.deram@agriculture.gouv.fr](mailto:claire.deram@agriculture.gouv.fr)
- **ADEME Occitanie** : Béatrice PAPIN - [beatrice.papin@ademe.fr](mailto:beatrice.papin@ademe.fr)



# Questions - réponses



Pour un environnement  
favorable à la santé  
en Occitanie



Merci pour votre attention !



**DREAL Occitanie**  
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

**DRAAF Occitanie**  
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

